

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
DE LA MARNE**

19-23 Rue Alphonse Daudet
51 100 REIMS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MARNE

19-23 Rue Alphonse Daudet
51 100 REIMS

Aux membres de l'association,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MARNE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la trésorière et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Reims, le 04 août 2021

FCN

Commissaire aux comptes

Nathalie DROUARD

Associée

Signé électroniquement le 05/08/2021 par
Nathalie Drouard



ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MARNE

19-23 Rue Alphonse Daudet

51 100 REIMS

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MARNE

BILAN ACTIF		31/12/2020			2019
		brut	amortissements et provisions	net	net
A C T I F I M M O B I L I S E	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques procédés, logiciels; droit et valeurs similaires	3 671	3 671	0	0
	Fonds commercial (1)				
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 315	19 315	0	38
	Autres	100 497	85 275	15 222	14 285
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	554		554	554
	Autres titres immobilisés	0		0	28 164
	Autres				
TOTAL I		124 037	108 261	15 776	43 042
A C T I F C I R C U L A N T	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	1 903		1 903	1 903
	En cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 500		1 500	2 903
	Créances (3)	141 773	12 519	129 254	79 556
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres	8 743		8 743	31 717
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	759 297		759 297	589 326
	Charges constatées d'avance (3)	12 814		12 814	8 195
	TOTAL II	926 030	12 519	913 511	713 600
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 050 067	120 780	929 287	756 641
(1) Droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS:					
Legs nets à réaliser:					
accepter par les organes statutaires compétents					
autorisés par les organismes de tutelle					
Dons en natures restant à vendre					

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MARNE

BILAN PASSIF

31/12/20

2019

F
O
N
D
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
F
S

Fonds associatifs sans droit de reprise
Fonds associatifs avec droit de reprise
Ecart de réévaluation
Réserves
Report à nouveau dont résultat sous contrôle des tiers financiers
Résultat comptable de l'exercice
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme
Provisions réglementées
Droits des propriétaires (commodat)

TOTAL I

Provisions pou risques
Provisions pour charges
Fonds dédiés (1)

TOTAL II

D
E
T
T
E
S

Emprunts obligataires (1)
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)
emprunts et dettes financières divers (1)
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes
Instruments de trésorerie
Produits constatés d'avance

TOTAL III

Ecart de conversion passif (IV)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)

(1) Dont a plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

VISA FCN

18 229 18 229

91 390 91 390

244 031 195 266

-11 557 48 765

12 335 4 064

354 427 357 714

131 906 130 634

146 386 58 850

278 292 189 484

0 2

39 331 0

36 667 10 812

75 949 60 530

98 161 103 062

46 459 35 038

296 568 209 443

929 287 756 641

0 0

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MARNE

COMPTE DE RESULTAT

31/12/20

2019

Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers) (1)

Ventes de marchandises

Production vendue (biens et services)

montant net du chiffre d'affaires

dont à l'exportation

Subventions d'exploitation

Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges

Cotisations - Affiliations - cartes

Autres produits (hors cotisations)

TOTAL I

Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières) (2)

Achats de marchandises

Variation de stock

Achats de matières premières et autres approvisionnements

Variation de stock

Autres achats et charges externes

Impôts, taxes et versements assimilés

Salaires et traitements

Charges sociales

Dotations aux amortissements, provisions et engagements:

Sur immobilisations: dotations aux amortissements

Sur immobilisations: dotations aux provisions

Sur actif circulant: dotations aux provisions

Pour risques et charges: dotations aux provisions

Autres charges

TOTAL II

1, RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)

Quotes-parts de résultat sur opérations faite en commun:

Excédent ou déficit transféré **III**

Déficit ou excédent transféré **IV**

Produits financiers:

De participations

d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Autres intérêts et produits assimilés

Reprises sur provisions et transfert de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

TOTAL V

Charges financières:

Dotations aux amortissements et aux provisions

Intérêts et charges assimilées

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

TOTAL VI

VISA FCN

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MARNE

COMPTE DE RESULTAT		
	31/12/20	2019
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	405	-1 577
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	82 874	51 514
Produits exceptionnels:		
Sur opérations de gestion	23 708	32 428
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	23 708	32 428
Charges exceptionnelles:		
Sur opérations de gestion	30 603	14 327
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	23 500
TOTAL VIII	30 603	37 827
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-6 895	-5 399
Impôts sur les sociétés (IX)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 065 793	987 837
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	989 813	941 722
SOLDE INTERMEDIAIRE	75 979	46 115
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (N)	64 850	67 500
Engagements à réaliser sur ressources affectées (N)	152 386	64 850
EXCEDENT OU DEFICIT	-11 557	48 765
Y compris:		
Redevances de crédit bail mobilier		
Redevances de crédit bail immobilier		
<u>Evaluation des contributions volontaires en nature</u>		
<u>Produits</u>		
Bénévolat		
Prestations en nature	33 000	39 840
Dons en nature		
Total	33 000	39 840
<u>Charges</u>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	33 000	39 840
Personnel bénévole		
Total	33 000	39 840
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	208	8 928
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	2 439	14 315

A N N E X E

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de **929 287** euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de **1 130 643** euros et dégageant un négatif de **11 557** euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

VISA FCN

1. PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

2. METHODES GENERALES

● Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

VISA FCN

● Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

● Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens (voir tableaux d'amortissement joints).

● Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. CONTINUE DE L'EXPLOITATION

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021 sont de continuer à redynamiser l'activité tout en maintenant les charges dans la limite des produits réalisés.

6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 670,95			3 670,95
Immobilisations corporelles	109 787.99	10 023.83	0.00	119 811.82
Immobilisations financières	28 717.98		28 164.05	553.93
TOTAL	142 176.92	10 023.83	28 164.05	124 036.70

7. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 670,95			3 670,95
Immobilisations corporelles	95 464.25	9 125.57	0.00	104 589,82
Immobilisations financières				
TOTAL	99 135.20	9 125.57	0.00	108 260.77

8. TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	130 634.30	131 906.04	130 634.30	131 906.04
Provisions pour dépréciations	11 797.59	4 507.77	3 786.10	12 519.26
TOTAL	142 431.89	136 413.81	134 420.40	144 425.30

Au 31 décembre 2020,

Provision Retraite

L'engagement comptabilisé s'élève à 131 906.04 euros. Le calcul a été effectué sur le principe d'un départ volontaire à la retraite à 62 ans, d'une méthode de calcul sur un taux actualisation à 3,00 % et d'une progression à 2,00 %.

Provision Argonne Nature

La ligue de l'enseignement de la Marne siègeait majoritairement par la désignation d'administrateurs désignés par elle, au conseil d'administration d'Argonne Nature, association gestionnaire du centre d'accueil et d'hébergement le Val d'Ante à Givry en Argonne.

Ce centre constitue un outil pédagogique important, participant à la déclinaison des actions éducatives portées par notre association.

Afin d'assurer la continuité de gestion de l'association Argonne Nature, la Ligue de l'Enseignement de la Marne a consenti un prêt de trésorerie d'un montant de 27 000 € au 31/12/2016.

Suite à la décision de son propriétaire, le centre d'accueil et d'hébergement le Val d'Ante a été dans l'obligation de fermer ses portes au 01/09/2018 pour la réalisation de travaux de réhabilitation et de mise en conformité d'une durée de 7 mois minimum.

Cette situation a mis l'association gestionnaire Argonne Nature dans l'incapacité de fonctionner et a imposé au conseil d'administration de prendre les mesures de sauvegarde judiciaire nécessaires.

Le Tribunal de Grande Instance de Châlons en Champagne a ainsi ouvert, en date du 16 octobre 2018, une procédure de liquidation judiciaire de l'association Argonne Nature.

La clôture de cette procédure de liquidation judiciaire a été notifiée par le TGI.

Au 31/12 2020, le montant de la dette de trésorerie de l'association Argonne Nature s'élève à 23 500 €.

Considérant ces éléments, le conseil d'administration de la Ligue de l'Enseignement de la Marne :

- acte la suppression de la provision en raison de la situation de l'association Argonne Nature
- intègre une charge exceptionnelle d'un montant de 28 164 € décomposée comme suit : 23 500 € de dette non remboursée et 4 664 € de perte liée aux apports de la Ligue vers l'association lors de sa création.

ELEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au CODIV 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence ont constitué un élément significatif de l'exercice, impactant fortement le déroulement de nos activités.

A compter du 16 mars 2020, la quasi-totalité de nos actions ont été suspendues pour une durée de plus de 2 mois. A compter du mois de juin, une reprise partielle des activités fut amorcée, assortie de conditions limitatives ayant perdurées jusqu'à la fin de l'exercice 2020.

Au cours de celui-ci, les salariés de la Ligue de l'Enseignement de la Marne ont été placés en situation d'activité partielle durant les mois d'Avril, Mai et Juin 2020. Les aides obtenues de la part de l'Etat sur le dispositif d'activité partielle s'élèvent à un montant total de 15 428 € sur les 3 mois.

9. TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES

a) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercices (7894) B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercices D = A-B+C
Ressources					
Etat - CR	5 000.00	5 000.00	5 000.00		
Etat - OFFI	11 000.00	11 000.00	11 000.00		
Etat - SC	6 000.00				
Etat - JA	3 000.00	3 000.00	3 000.00		
Région - SC	6 000.00	6 000.00	6 000.00	6 000.00	6 000.00
Etat - RVN	5 000.00	5 000.00	5 000.00		
Etat – Stage 3°	8 000.00	8 000.00	8 000.00	8 000.00	8 000.00
Ville de Reims – Num	2 000.00	2 000.00	2 000.00		
Etat – Mvt Asso	3 100.00	1 350.00	1 350.00		
Etat – VRL	25 000.00	23 500.00	23 500.00	23 500.00	23 500.00
Etat – OFFI	10 000.00			10 000.00	10 000.00
Ville de Reims – Citoyenneté	9 000.00			9 000.00	9 000.00
Etat – ST	16 000.00			16 000.00	16 000.00
FONJEP	1 776.00			1 776.00	1 776.00
Etat – Cité Educative	60 000.00			60 000.00	60 000.00
Etat – Faire Mvt	4 000.00			4 000.00	4 000.00
Ville de Reims – Num	3 000.00			3 000.00	3 000.00
Etat – Santé	1 500.00			1 500.00	1 500.00
Etat – CRDVA	2 610.00			2 610.00	2 610.00
Etat - Citoyen	7 000.00			7 000.00	7 000.00
TOTAL		64 850.00	64 850.00	152 386.00	152 386.00

(1) A regrouper le cas échéant.

(2) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution.

b) RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC (1), DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTES

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercices (7894) B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercices D = A-B+C
Ressources					
- Dons manuels					
Sous total					
-Legs et donations					
Sous total					
TOTAL					

10. TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS (1)

Legs et donations autorisés par l'administration	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
TOTAL				

- (1) A regrouper le cas échéants.
(2) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial des ressources provenant de la générosité du public avec mention de l'année d'attribution.

11. TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT A VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisés B	Sorties vendues C	Stockés D	Solde (stock final) E = A-B-C+D
TOTAL					

12. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise	18 229.44			18 229.44
Ecart de réévaluation				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves	91 389.53			91 389.53
Report à nouveau	195 265.75	48 764.99		244 030.74
Résultat comptable de l'exercice	48 764.99	-11 556,85	48 764.99	-11 556,85
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	4 063.93	14 600.00	6 329.33	12 334.60
Provisions réglementées				
Droit de propriétaires (commodat)				
TOTAL	357 713.64	51 808.14	55 094.32	354 427.46

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

14. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2020, l'engagement s'élève à la somme totale de 0 euros se décomposant comme suit :

- capital restant dû euros
- intérêts restant dus euros

2) Crédits-Bails

RETRAITEMENT DES CREDITS-BAILS					
	Terrains	Constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
VALAUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
- Cumuls des exercices antérieurs					
- Exercice					
Sous total					
REDEVANCES RESTANT A PAYER					
- à un an au plus					
- à plus d'un an et cinq ans au plus					
- à plus de cinq ans					
Sous total					
VALEUR RESIDUELLE					
- à un an au plus					
- à plus d'un an et cinq ans au plus					
- à plus de cinq ans					
Sous total					
Montant pris en charge dans l'exercice					

3) Charges futures concernant les indemnités de départ en retraite

4) Legs et donations (4)

5) Cautions reçues et données.

4. Les montants restant à encaisser doivent faire l'objet d'un suivi individualisé.